

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 07 MARS 2024

Délibération n° 2024-03-11

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 01/03/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 01/03/2024
Qui ont pris part à la délibération	27	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Alain CALIOT ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Bertrand LEIRIS ; David PEIRRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Yves PLUMET.

**Absents excusés :**

Jérôme NOBLE donne procuration à Serge ARLA en date du 04/03/2024  
Christine VICENTE donne procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 04/03/2024  
Cindy ESPLAN donne procuration à Nadine DURU en date du 06/03/2024  
Senay OZTURK donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 04/03/2024  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 06/03/2024  
Mylène LARRIEU donne procuration à Maya VALLART en date du 02/03/2024  
Christel EYHERAMOULO donne procuration à David PERRIARD en date du 04/03/2024  
Carine REY donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 07/03/2024

**Absents :**

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

**Objet :** Approbation du compte administratif 2023

**Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal**

Monsieur Pierre PASQUIER est élu par l'assemblée délibérante, président de séance.



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PASQUIER, délibérant sur le Compte Administratif 2023, dressé par Madame Eva Belin, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

I – lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel est présenté dans le résumé ci-dessous :

*Résultat de l'exercice 2023 :*

	MANDATS 2023	TITRES 2023	RESULTAT 2023
Investissement	6 679 421,36	7 267 317,54	587 896,18
Fonctionnement	8 305 059,24	8 302 838,16	-2 221,08
Totaux	14 984 480,60	15 570 155,70	585 675,10

II- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et du fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

III- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	725 563,76		587 896,18	1 313 459,94
Fonctionnement	1 677 183,62	0,00	-2 221,08	1 674 962,54
Totaux	2 402 747,38	0,00	585 675,10	2 988 422,48

Monsieur Pierre PASQUIER demande l'approbation du Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 26 voix pour,

**APPROUVE**

**ARTICLE 1** - Le Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la commune.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 11/03/2024

ID : 040-214002099-20240307-DELIB2024\_03\_11-DE

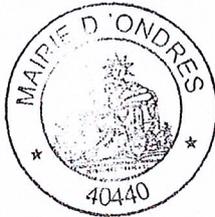


**ARTICLE 2** - La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,  
Le 08 mars 2024,  
Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
M. Patrice LE NAY

Acte rendu exécutoire le 11 / 03 / 2024

- après télétransmission électronique le 11 / 03 / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le 11 / 03 / 2024